

N° 110

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

20 mai 2021

PROPOSITION DE LOI

en faveur de l'engagement associatif

*Le Sénat a modifié, en deuxième lecture, la proposition de loi,
adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture,
dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^e législature) : 1^{re} lecture : **848, 909** et T.A. **116**.
2^e lecture : **1757, 1884** et T.A. **263**.

Sénat : 1^{re} lecture : **486** (2017-2018), **334, 335** et T.A. **72** (2018-2019).
2^e lecture : **486** (2018-2019), **577** et **578** (2020-2021).

.....

Article 1^{er} bis

- ① I et II. – (*Non modifiés*)
- ② III (*nouveau*). – Le 5 du I de l’article 150-0 A du code général des impôts est ainsi modifié :
 - ③ 1° À la première phrase, le mot : « cinquième » est remplacé par le mot : « sixième » ;
 - ④ 2° À la fin de la seconde phrase, la référence : « cinquième alinéa du I de l’article L. 312-20 du code monétaire et financier » est remplacée par la référence : « même sixième alinéa ».
- ⑤ IV (*nouveau*). – Le code monétaire et financier est ainsi modifié :
 - ⑥ 1° À la première phrase du troisième alinéa du VI de l’article L. 312-20, le mot : « cinquième » est remplacé par le mot : « sixième » ;
 - ⑦ 2° La vingt et unième ligne du tableau constituant le second alinéa du I des articles L. 743-2, L. 753-2 et L. 763-2 est ainsi rédigée :

⑧

« L. 312-20	Résultant de la loi n° du visant à améliorer la trésorerie des associations	»
-------------	---	---

Articles 1^{er} ter et 1^{er} quater

(*Suppressions conformes*)

Article 2

(*Conforme*)

.....

Articles 4 et 5

(Suppressions conformes)

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 mai 2021.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER